

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VANNE  
SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

**COMPT E - R E N D U**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Qui ont pris part à la  
délibération : 9

Date de la convocation :

09/02/2024

Date d'affichage : 16/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, Mme Catherine LAMBLIN, M. Xavier GROSJEAN, , Mme Patricia MAZET, M. Gilbert LEFFOND et M. Bastien CHARPIOT.

Absents excusés : M. Michel BOURGEOIS donnant procuration à Mme MAZET  
Mme Cynthia COLOMBIANO donnant procuration à M. MONGIN  
Mme Virginie PERRON donnant procuration à M CHARPIOT

Secrétaire de séance : M. Bastien CHARPIOT

Ordre du Jour :

- \* Désignation du secrétaire de séance,
- \* Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal
- \* Estimation INGENIERIE 70 concernant la filtration
- \* Transfert de charges CC4R
- \* Questions et informations diverses

**Objet de la délibération – Estimation INGENIERIE 70 concernant la filtration**

M. le Maire présente la dernière estimation d'INGENIERIE70 du 18/01/2024 concernant la filtration, qui s'élève à 133 244.10€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette étude par

**3 CONTRE 6 POUR 0 ABSTENTION**

Et autorise M le Maire à signer tous les documents, à demander les subventions.

Le Conseil municipal demande à INGENIERIE70 d'accepter les éventuelles autres propositions techniques des entreprises consultées.

**Objet de la délibération – Transfert de charges à la CC4R**

M le Maire propose d'augmenter la participation, passant de 5 000€ à 8 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve par

**1 CONTRE 7 POUR 1 ABSENTION**

**Objet de la délibération – Remplacement de l'ordinateur de la mairie**

L'entreprise ALTF4 a envoyé un devis de 1020€ TTC pour remplacer l'ordinateur qui date de 2012. Il est devenu obsolète et les maintenances ne sont plus recommandées.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.**

**Questions diverses :**

- Information : la CC4R propose de profiter des tarifs négociés avec les entreprises pour les travaux non transférés.

**Séance levée à 20h50**

Le Maire, Joël MONGIN

